ÉLECTIONS LÉGISLATIVES DU 5 ET 12 MARS 1967

1re CIRCONSCRIPTION DE TARN-ET-GARONNE (MONTAUBAN)

Candidature Camille BÉGUÉ

CHERS COMPATRIOTES,

Ma candidature n'a été ni voulue, ni décidée par moi, mais par les militants du Tarn-et-Garonne unanimes, en vertu de ce principe que dans un parti, les militants sont le peuple, et qu'en démocratie le peuple est souverain. Elle n'est pas une candidature d'opposition, encore moins de soumission. Nous approuvons ce que notre raison admet, nous revendiquons ce que notre conscience de citoyens réclame.

CE QUE NOUS APPROUVONS :

La Constitution de 1958-1962, assurant la stabilité et la continuité de l'Etat,

Les lignes générales de la politique étrangère, qui fait servir l'Indépendance nationale à développer la coopération internationale et à instaurer la paix dans le monde.

CE QUE NOUS RECLAMONS :

— une démocratie vivante, informée, fondée sur la participation permanente des citoyens aux décisions politiques, économiques et sociales, garantie par la restauration du Parlement dans les prérogatives prévues par la Constitution ;

— une répartition équitable des fruits et des responsabilités de la production ;

— une refonte de la fiscalité qui protège l'entreprise familiale et le salarié ;

— un juste équilibre d'obligations et d'avantages entre les professions et les régions ;

— un aménagement du territoire conçu en faveur de l'homme et non plus en seule considération des calculs technocratiques ;

— un enseignement ordonné, suivi d'une éducation permanente organisée, l'un et l'autre dotés **par priorité** des crédits nécessaires ;

— un programme concret de soutien aux personnes frappées par l'âge ou la maladie, élaboré en accord avec leurs associations ;

— une organisation et un équipement de l'agriculture qui lui permette d'accéder enfin aux revenus mérités ;

— une protection efficace des libertés Communales et Départementales ;

— **un moratoire des dettes contractées en métropole par les rapatriés et une indemnisation immédiate par la méthode que je préconise depuis 1962 ;**

— une loi d'amnistie générale, totale et sans réserves effaçant les séquelles de la guerre d'Algérie ;

— la construction accélérée de l'Europe économique et la création d'une association politique.

Sur le plan départemental, il importe d'engager un effort concerté pour assurer :

— la prompte construction du complexe hydroélectrique et nucléaire (Malause, Golfech) ;

— le désenclavement ;

— l'équipement industriel, agricole et touristique ;

— l'équipement culturel et sportif.

Je propose aux élus, aux organisations professionnelles culturelles, sportives, d'étudier sans délai avec eux un plan précis de réalisations immédiates, que je m'engage à défendre auprès des administrations locales, nationales, et au parlement afin d'amener progressivement le Tarn-et-Garonne au niveau des régions prospères.

Dans ce but, un accord de politique commune devra être recherché à l'échelon du Midi-Pyrénées.

La présence auprès de moi de M. **Roger CHAUDERON**, responsable syndical, témoigne que j'exprime ici une volonté, non une simple promesse.

Majorité ? opposition ? ni l'une ni l'autre, dans la mesure ou l'une et l'autre sont **inconditionnelles.** Pour défendre utilement les intérêts locaux, le député doit être libre de ses négociations et de ses votes, c'est-à-dire qu'il doit uniquement dépendre des engagements pris envers ses électeurs.

Persuadé que vous approuverez massivement cette politique, seule raisonnable et seule fructueuse, je vous appelle à la sanctionner de votre bulletin et d'avance je vous remercie pour le Tarn-et-Garonne.

VIVE LA FRANCE ! VIVE LA REPUBLIQUE ! VIVE LE TARN-ET-GARONNE !

Camille BÉGUÉ

Professeur Agrégé
Ancien Député
Ancien membre du Parlement Européen

Remplaçant éventuel :

ROGER CHAUDERON

Président du Syndicat des Transporteurs (voyageurs)

IMP. HAGNAUER (EX-LOURTIOUX) - MONTAUBAN